



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 octobre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 octobre 2001

**Frais généraux relatifs au fonctionnement de la Communauté
d'agglomération de Niort - 1er semestre 2001 - Convention entre la
Ville de Niort et la Communauté d'agglomération de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

M. Jean-Louis EPPLIN

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen de la commission générale,

Dans le cadre du transfert des compétences prévu par les statuts de la Communauté d'agglomération de Niort, certaines charges liées à ce transfert seront prises en compte directement par la C.A.N.

Pour d'autres dépenses et notamment les frais généraux, ils sont supportés par la Ville de Niort qui assure le fonctionnement des services généraux de la Communauté d'agglomération dans les domaines ci-après :

- Reprographie	392.051 F
- Affranchissement	330.467 F
- Frais d'administration générale (1er trimestre) (fournitures diverses, ...)	66.925 F

TOTAL :	789.443 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération de Niort,
- accepter le paiement à la Ville de Niort des prestations correspondantes.

(B. BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Fabienne RAVENEAU